



Le 24 mai 2024, à Issoire

La Mission Locale Issoire Val d'Allier et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale Issoire Val d'Allier, AKTO et 11 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 23 mai 2024, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER À ACCÉDER A L'EMPLOI

- Un territoire marqué par le chômage chez les jeunes : 788 en catégories A, B et C, dont 331 en catégorie A.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité

entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE ISSOIRE VAL D'ALLIER

- 705 jeunes accompagnés dont 316 en premiers accueils
- 589 situations emploi dont 65 contrats en alternance
- 127 entrées en formation
- 298 PMSMP ou Immersion en entreprise
- 162 entrées CEJ et 249 entrées en PACEA

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1 % de l'emploi intérimaire national.
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -2,4 % au mois de mars 2024 par rapport au même mois de l'année précédente (source : *Baromètre Prism'emploi*).

« Nous nous réjouissons du déploiement de la démarche Mission Jeunes au sein de notre Mission Locale ! Les conventions que nous avons signées vont permettre aux jeunes de la région de s'insérer plus facilement sur le marché de l'emploi. Nous mettrons en œuvre toutes nos compétences pour garantir le développement de notre partenariat avec les acteurs du secteur du travail temporaire, pour garantir aux jeunes un accompagnement efficace vers le monde professionnel », **déclare Christian Walter, président de la Mission locale Issoire Val d'Allier.**

« Nous sommes ravis de collaborer avec la missions locale Issoire Val d'Allier pour favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. L'intérim offre une réelle opportunité, permettant aux jeunes de découvrir divers métiers. Ces conventions leur permettront d'acquérir des compétences variées, facilitant ainsi leur entrée dans la vie active. », **déclare Philippe Giraud, président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi signataires des conventions : **Acto, Actual, Adecco, Adef+, Aquila, Crit, DFI, Randstad, Randstad Inhouse (Valéo Issoire) Randstad Inhouse (Valéo Sainte-Florine), VAL.**



Signataires des conventions

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Myriam MOUTARDE - myriam.moutarde@akto.fr - 06 62 88 54 36
Carine SUIDUREAU - carine.suidureau@mission-locale-issoire.com - 04 73 89 05 85

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos la Mission Locale Issoire Val d'Allier

Constituée sous la forme d'une association, la Mission Locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale est un acteur territorial des politiques publiques. Elle regroupe les représentants de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations. Elle joue un rôle majeur, fort de son ancrage territorial et de son mode d'intervention globale au service des jeunes, dont l'accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'autonomie : emploi, formation, création d'activités, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations

représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org